

## NOTE D'INFORMATIONS ESSENTIELLES COMPTE ADMINISTRATIF 2019

### I. Eléments relatifs au vote du compte administratif consolidé (tous comptes administratifs confondus)

#### A. Le cadre juridique

Conformément à l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales, *une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux budgets primitifs et aux comptes administratifs de la commune ou de l'EPCI.*

Cette obligation est traduite au sein de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ceci permettant aux citoyens de mieux saisir les principaux enjeux financiers.

Le compte administratif a pour objectif de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice.

#### B. Le vote du Compte administratif de Lorient Agglomération

En s'engageant dans un vote le mardi 28 juillet, Lorient Agglomération rend compte de l'exercice échu. En effet, ce dernier retrace les opérations budgétaires et comptables réalisées au cours de l'année écoulée, en dépenses et en recettes, budget par budget et par section au sein de chacun des budgets : la section d'investissement, d'une part, et la section de fonctionnement, d'autre part.

Lorient agglomération, dont la population est de 208 533 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (population DGF, fiche de notification), compte un budget principal et huit budgets annexes.

Les résultats de clôture de la section d'investissement et de la section de fonctionnement de chaque budget sont consolidés au sein du budget général. Le compte administratif consolidé 2019 de Lorient agglomération s'élève globalement à :

- 339,118 millions d'euros en dépenses (215,606 millions d'euros de dépenses de fonctionnement et 123,512 millions d'euros de dépenses d'investissement)
- 351,870 millions d'euros en recettes (239,336 millions d'euros de recettes de fonctionnement et 112,533 millions d'euros de recettes d'investissement)

Après prise en compte des dépenses et recettes d'investissement engagées et restant à réaliser en clôture d'exercice 2019 (qui sont reportées au budget de 2020), le résultat global (tous budgets confondus) du compte administratif 2019 est excédentaire d'un montant de 7,100M€.

▫ **Le budget principal** retrace les dépenses et recettes des nombreuses compétences de Lorient agglomération (développement économique, maritime et touristique, développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, aménagement de l'espace communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, politique de la ville, voirie d'agglomération, équipements culturels et sportifs...). Il est financé essentiellement par les dotations de l'Etat, les impôts locaux (la taxe d'habitation, la taxe foncière, la contribution économique territoriale, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères), et les recettes des services rendus aux usagers. L'emprunt finance l'investissement avec l'autofinancement et un certain nombre d'autres recettes (subventions, fonds de compensation de la TVA...).

▫ **Le budget annexe des transports urbains** prend en compte les dépenses du réseau de bus et du transport maritime ; elles sont principalement financées par les recettes commerciales perçues auprès des usagers et, surtout, par le versement transport acquitté par les entreprises employant 11 salariés et plus. La gestion du service des transports est confiée par délégation de service public à la Régie Autonome des Transports Parisiens Développement.

▫ **Les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif** : ces budgets retracent respectivement les dépenses relatives à la production et à la distribution de l'eau potable, à la collecte et au traitement des eaux usées. Ils sont financés par les usagers de chacun de ces services.

▫ **Le budget annexe des ports de plaisance** : il retrace les dépenses et recettes liées à la gestion des ports de plaisance. La SELLOR, société d'économie mixte, gère les installations portuaires pour le compte de Lorient agglomération dans le cadre d'une délégation de service public.

▫ **Le budget annexe des parcs d'activités économiques** : Lorient Agglomération intervient, en régie, comme aménageur des parcs d'activités du périmètre communautaire.

▫ **Le budget annexe de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du quartier de la gare** a été créé en 2014. Lorient Agglomération est aménageur de cette ZAC.

▫ **Le budget Energies**, créé par délibération du 16 octobre 2018, est géré en régie à seule autonomie financière. Il retrace les activités de production et de vente d'énergie électrique et gazière.

## **II. Les principaux éléments du Budget principal**

### **1 - Recettes**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2019 à **138,1 M€** (+ 4,4 % par rapport à 2018).

#### **a) La Dotation Générale de Fonctionnement**

La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) est très légèrement inférieure à l'exercice 2018, se situant à 15,844 M€ contre 16,094 M€.

Cette dotation se décompose en deux « parts » :

- La dotation d'intercommunalité, réformée en 2019 avec l'introduction dans son mode de calcul d'un critère revenu/habitant, comparé à la moyenne nationale. Ce produit s'élève à **4,709 M€** en 2019.
- La dotation de compensation, seconde composante, rentre, elle, dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée, elle est en légère diminution (-2,3%), du fait du système redistributif instauré dans chaque LFI, et s'élève à **11,135 M€** en 2019.

#### **b) Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales**

Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) est mis en place depuis 2012. En 2019, le territoire était attributaire d'un montant de 5,438 M€, dont 2,193 M€ pour l'EPCI, en très légère hausse de 20 k€.

### c) La fiscalité des ménages

#### >> Taxe d'habitation (TH)

Le produit de TH en 2019 s'élève à **29,4 M€ (+ 842 k€)**, dont 120 k€ de rôles supplémentaires et complémentaires. Les bases de TH ont augmenté de 3,02 % sur un an, dont 0,82 % d'évolution physique. Par ailleurs, 3 M€ ont été encaissés au titre des compensations fiscales.

Pour rappel, le taux de taxe d'habitation appliqué par Lorient Agglomération est stable à 9,14%, depuis la fusion avec la communauté de communes de Plouay au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### >> Taxe sur le Foncier Bâti (FB)

Le produit 2019 de taxe sur le foncier bâti s'élève à **1,3 M€ (+ 21 K€)**, dont 50 k€ de rôles supplémentaires et complémentaires. En 2019, les bases de foncier bâti ont connu une augmentation de 2,63 % (dont + 0,43 % d'évolution physique). Les compensations fiscales 2019 sont de 5 k€.

#### >> Taxe sur le Foncier non Bâti (FNB)

Le produit de cet impôt s'élève à **91 k€** en 2019 (+ 1 K€). Les bases de foncier non bâti ont augmenté de + 1,33 %, soit une évolution physique négative (- 0,87 %).

### d) La fiscalité des entreprises

#### >> La Cotisation foncière des entreprises (CFE)

En 2019, le produit encaissé de CFE s'élève à **19,2 M€**, soit une augmentation de produit de 0,8 M€ par rapport à 2018. Les bases fiscales de CFE ont augmenté de 4,8% en 2019, soit une hausse physique de + 2,6 %. Les compensations fiscales 2019 sont de 333 k€.

#### >> La Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

En 2019, le produit de CVAE est de **11,4 M€**, en hausse de 7,5 % sur un an.

#### >> La Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)

En 2019, le produit de Tacsom encaissé par l'agglomération s'élève à **3,8 M€ (+11,1 %)**.

#### >> L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)

En 2019, l'IFER perçu par Lorient Agglomération s'élève à **867 k€**.

### e) La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le produit de TEOM 2019 s'est élevé à **23,4 M€ (+ 596 k€)**.

En 2019, le taux moyen pondéré était de 9,54% en 2019, avec le dispositif de convergence décrit ci-après.

	2019
<b>Zone de perception n°1 :</b>	6,80
<b>Zone de perception n° 2 :</b>	
- <i>Zone de lissage n°1</i> (18 communes de l'ex Communauté d'agglomération du Pays de Lorient)	9,53%
- <i>Zone de lissage n°2</i> (6 communes de l'ex Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet)	9,82%
Taux Moyen Pondéré (zone de perception n°2)	9,54%

#### f) Les produits des services et du domaine

Lorient Agglomération perçoit des recettes de produits des services, du domaine, et ventes diverses, qui se sont élevées à 7,137 M€ en 2019.

Ce montant comprend principalement :

- la vente de biens et marchandises, pour 1,7 M€ ;
- la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, pour 1,2 M€ ;
- la redevance d'enlèvement des déchets, pour 0,27 M€ ;
- le remboursement de frais par les budgets annexes, pour 1,7 M€, et par les communes, pour 301 K€ ;
- les recettes liées à la mise à disposition de personnel au profit des communes, via les conventions de prestations de services, pour 1,4 M€.

#### 2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 106,37 M€ contre 107,15 M€, soit une diminution de 0,7 % par rapport à 2018. Le taux d'exécution de ces dépenses est élevé, près de 98,4 %, et a augmenté en 2019 (97,1 % en 2018).

Ce compte administratif, présenté sous l'empire de la deuxième année de contractualisation financière avec l'Etat, est un exercice singulier, marqué par une seconde vague d'économies de fonctionnement et des taux de réalisation minorés en investissement. Cette trajectoire permet à notre EPCI de conserver une remarquable santé financière, tout en garantissant la qualité du service public communautaire.

Signée avec les services de l'Etat en juin 2018 et couvrant initialement la période 2018-2020, la contractualisation financière ne pèse pas sur l'intégralité des dépenses de fonctionnement. Elle concerne les comptes dits « de classe 6 », c'est-à-dire les comptes destinés à enregistrer les charges qui se rapportent à l'exploitation normale et courante de l'établissement, à sa gestion financière, à ses opérations exceptionnelles. En sont ainsi exclues les opérations techniques financières (dépenses d'ordre et provisions) et les atténuations de produits (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire).

Ces dépenses de fonctionnement dites « de classe 6 » ne peuvent augmenter de plus de 1,3 %/an, soit une bonification de 0,1 point par rapport au plafond de droit commun, du fait d'une évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement inférieure de plus d'1,5 points à la moyenne des EPCI sur la période 2014-2016.

Pour l'année 2019, le plafond était à 83,360 M€. Le cadrage formalisé invitait à une particulière vigilance sur les dépenses de personnel, les dépenses de subventions et cotisations. Ce travail de supervision budgétaire, puis le pilotage exercé, permettent, à l'issue de l'exercice, de constater un reliquat de crédits de 172 153 € (contre 123 k€ en 2018), l'objectif est donc non seulement atteint, mais également optimisé, en se rapprochant du plafond, sans le dépasser.

#### A. Le budget principal en investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **59,2 M€** (55,99 M€ au CA 2018).

##### 1- Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (hors opération pour compte de tiers) affichent un net recul par rapport aux années précédentes avec un niveau de **28,278 M€** (contre 38,044 M€ en 2018) et un taux de consommation de 64 %.

Les principales dépenses d'équipement 2019 renvoient aux investissements suivants :

en M€	2019
<b>Plan local de l'Habitat (dont convention aides à la pierre)</b>	5,54
<b>Collecte et traitement des déchets ménagers</b>	4,1
<b>Centre de secours de Kervaric</b>	2,35
<b>Triskell 2ème tranche</b>	2,32
<b>Pôle d'échanges multimodal (gare, parvis, parking, bâtiment tertiaire)</b>	1,8
<b>Réseaux et ouvrages, bassins de rétention - eaux pluviales</b>	1,68
<b>Salle de musique actuelle et espace évènementiel - BSM</b>	1,89

##### 2 - Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement totales s'élèvent à 45,4 M€ contre 40,8 M€ au CA 2018.

###### a) Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

Les recettes de FCTVA s'élèvent à 2,70 M€ (4,16 M € en 2018). Cette recette, importante pour Lorient, est corrélée au niveau d'investissement.

## b) Les subventions d'investissement reçues

Elles représentent 10,160 M € (7,98 € en 2018).

Elles sont principalement constituées de :

- subventions au titre du PEM (aménagement parking, parvis et bâtiment tertiaire) pour 3,78 M€ ;
- subventions au titre de l'aide à la pierre, reversées aux bailleurs sociaux pour 1,5 M€ ;
- solde des subventions pour la construction de la salle de musiques actuelles pour 1,44 M€ ;
- attribution de compensation d'investissement pour le transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour 1,085 M€ ;
- subventions associées aux investissements relevant de l'activité collecte et traitement des déchets pour 0,951 M€ ;
- un premier versement de la Région au titre de l'aménagement du nouveau parcours de visite du Haras d'Hennebont pour 0,6 M€.

### III. La situation financière de Lorient Agglomération au Budget principal

Lorient agglomération dispose d'une situation financière extrêmement saine qui se caractérise par plusieurs éléments :

L'épargne brute est un des soldes les plus pertinents pour apprécier la santé financière d'une collectivité ou d'un EPCI (dépenses réelles de fonctionnement - recettes réelles de fonctionnement).

Ainsi, sous l'effet de la contractualisation financière avec l'Etat et d'une amélioration des recettes de gestion constatées en section de fonctionnement, l'épargne brute dégagée atteint **31,78 M€ en 2019 contre 25,14 M€ en 2018** soit une progression de **26 %**.

L'amélioration de l'épargne brute, conjuguée à une minoration du besoin de financement de Lorient Agglomération (dont la présentation est faite dans la partie relative à la stratégie de la dette), aboutit à un ratio d'endettement, qui a pour objectif de mesurer la solvabilité de l'EPCI, se situant désormais à **3,3 ans**, situation inédite pour l'EPCI.

### IV. L'emprunt, situation globale tous budgets confondus

L'exécution 2019 se traduit de la manière suivante en matière d'emprunt :

#### **Données Générales au 31 décembre 2019**

Encours	200 567 020
Disponible Nouveaux Financements	3 330 000
Stock= Dette + disponible	203 897 020
Nombre d'emprunts	214
Taux moyen	1,69%
Marge moyenne sur E3M	0,60 %
Durée de vie résiduelle moyenne	13 ans 03 mois
Durée de vie moyenne	07 ans 02 mois

L'encours global de dette au 31 décembre 2019 s'élève, tous budgets à **200 567 020 €** contre 205 876 285 M€ en 2018, avec un taux moyen de **1,69 %** contre 1,80 % en 2018. Cet encours de dette, qui diminue, atteste de la bonne santé financière de l'EPCI.

En conséquence, le délai de désendettement (= encours de la dette/ épargne brute) s'améliore et s'élève à 3,3 années au CA 2019 alors que ce ratio était de 4,6 années en 2018.

Les opérations de refinancement font de la dette de Lorient Agglomération une dette sécurisée, puisque c'est désormais 94,37 % de la dette qui est positionnée, selon la « charte de bonne conduite » Gissler, sur le niveau A1 c'est-à-dire le plus haut niveau de la charte, donc le plus sécurisé.